La rue des Carmes est-elle livrée au bon vouloir du député-maire d'Orléans ?

Publication : vendredi 18 septembre 2009 09:12

La République du Centre, 18 septembre 2009

Orléans

La rue des Carmes est-elle livrée au bon vouloir du député-maire d'Orléans ?

La loi sur le Grenelle de l'environnement votée cet été supprime l'obligation du recueillir l'accord de l'architecte des Bâtiments de France pour mener un projet immobilier dans une zone où le bâti est protégé.

Serge Grouard, le député-maire (UMP) d'Orléans, a-t-il fait voter une manœuvre qui va à l'encontre des intérêts nationaux pour pouvoir changer la rue des Carmes ? La polémique fait rage entre la gauche et la droite. Et elle a pris un tour national avec les propos que Jack Lang, député (PS) du Pas-de-Calais, a tenus hier matin sur France Inter (lire ci-dessous).

La loi de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, en effet, a supprimé la nécessité de recueillir « l'avis conforme » — c'est-à-dire l'accord — de l'architecte des Bâtiments de France (ABF), pour réaliser un projet immobilier dans un périmètre de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). L'ABF émettait, désormais un « avis simple », mais celui-ci n'avait plus de caractère contraignant : les collectivités locales ne seront plus obligées de s'y soumettre.

La loi sur le Grenelle de l'environnement a été définitivement votée le 23 juillet, avec les voix du PS, mais la suppression de l'avis conforme de l'ABF a été adoptée en réalité le 22 juillet, au sein d'une commission mixte paritaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat, où siégeait, notamment, Serge Grouard. Cette commission avait été chargée de régler les points restant en suspens du projet de loi. Et le compte-rendu de ses délibérations montre que Serge Grouard a approuvé sans réserve la suppression de l'avis conforme de l'ABF, proposée sur un amendement de Christian Jacob, député de la majorité.

« Un conflit d'intérêts »

Or, la rue des Carmes est située à l'intérieur du périmètre d'une ZPPAUP, et fait du nombre des rares rues que l'ABF n'est pas forcément au profit du maire à l'alignement de la rue, même s'il ne s'est jamais exprimé officiellement sur le sujet.

La gauche s'indigne. « Notre opposition est double. Elle porte à la fois sur le fond et sur la forme », explique Corinne Lepage-Touzin, conseillère municipale (PS) d'Orléans. « Sur le fond, nous considérons énergiquement cette suppression, parce que c'est la porte ouverte aux pires dérives. L'ABF est là pour s'assurer que les engagements qui ont été pris par la collectivité dans une ZPPAUP sont bien tenus. Désormais, cette garantie n'existe plus. C'est une régression considérable. Il y a des maires qui vont faire absolument n'importe quoi et qui vont livrer leur ville aux promoteurs. Sur la méthode, je constate qu'il y a un conflit d'intérêt évident entre le mandat de député et le mandat de maire. C'est-à-dire que le député Serge Grouard agit en fonction des intérêts du maire Serge Grouard. Parce qu'il est envoyé, au niveau local, par un ABF qui l'oppose à des projets, le maire d'Orléans, député du Loiret, se débrouille pour l'empêcher de les mettre des bâtons dans les roues. »

« On n'en est pas au fait qu'un amendement est voté par un seul député à l'Assemblée nationale », répond Olivier Carré, député (UMP) du Loiret, premier adjoint au maire d'Orléans, qui explique ce dernier point sur la majorité parlementaire a voté cette mesure.

La suppression de l'avis conforme de l'ABF a été adoptée discrètement au milieu de l'été, au sein d'un texte consensuelle, mais elle fait passer plus inaperçue...

Jacques Chaveroux.

PRÈS APRÈS-MIDI, RUE DES CARMES. Les façades sont alignées des immeubles cachent des bâtiments datant des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles. La rue des Carmes est située dans le périmètre de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et l'ont déclaré publique que l'architecte des Bâtiments de France est plutôt contre le projet de la mairie. (Photo : Pascal Prunier)

La mesure ne laisse pas l'opposition sans défense

La suppression de l'« avis conforme » des architectes des Bâtiments de France (ABF) lui permet, en supposant, si l'aménagement de la rue des Carmes décidait, la possibilité d'action. « Le projet que l'équipe de Serge Grouard, en réalité, va faire l'objet d'une enquête publique et il est là l'ère de l'avenir et les commissaires-enquêteurs pourront difficilement ne pas tenir compte de l'avis rendu par l'ABF. » La différence d'une décision prise à l'issue d'une enquête publique et d'un recours devant le tribunal administratif.

Jack Lang fustige un « funeste projet »

Jack Lang était l'invité de la matinale de France Inter, lundi. Il a dénoncé sociétaire du Grenelle. « Ce n'est pas malin aux maires, c'est le moins que l'on puisse dire, envoyé Serge Grouard qui a œuvré cet été sur ce funeste amendement destiné à remplacer « l'avis conforme » de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) en « avis simple » sur des projets urbanistiques bien précis. « J'avais aimé qu'au mois de juillet, le petit sociétaire se dresse contre cette loi stylisée qui a été adoptée à l'initiative de deux députés-maires. Je lui cite, le maire de Poitiers et le maire d'Orléans, qui pour protéger leurs patrimoines bâtis leurs villes ont fait supprimer dans une loi sur l'environnement (...) l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France sur les 300 zones de protection urbaines que l'avais créées mai-même en 83 », a aimé déclaré sans nuance Jack Lang au micro de Nicolas Demorand.

« Les « fleurons » », projets funestes » : les deux expressions employées par l'ancien ministre de la Culture ont immédiatement suscité la réaction indignée du député-maire d'Orléans, qui a tenu à rétablir par l'agressivité dont Jack Lang a fait preuve. L'heure faire attention aux mots qu'on emploie. C'est déplacé par rapport au maire, je trouve que de la part d'un homme politique doyenne, c'est indigne », a aussi commenté Serge Grouard au cours d'une conférence de presse donnée au détourné. Voilà pour la forme.

Sur le fond, l'édile orléanais a tenu à rédiger ces cet amendement mot exclusivement lui « à dans le cadre du discussion sur le Grenelle 2 et qui devait être discuté la nuit dernière ou ce matin même au Sénat. Trouble ! Un examen du Grenelle 2 est prévu à l'Assemblée nationale pour le mois de mai 2010. Il est possible que ce texte parlant d'avoir le rapporteur n'est autre que... Serge Grouard.

Anthony Gautier.

« Projet fusestre », « funestre » : l'ancien ministre de la Culture n'a pas mâché ses mots pour critiquer au projet de la rue des Carmes, traité par Serge Grouard.

QUESTIONS À

Olivier Carré

Député (UMP) du Loiret, premier adjoint au maire d'Orléans

« L'opposition ne comprend rien aux procédures »

Pourquoi avoir voté la suppression de l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) ?

La DPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) est un contrat entre la ville et l'Etat qui fixe les prescriptions architectonales que vous devez respecter dans ces périmètres donnés. Et ce document, qui est très détaillé, se substitue au périmètre de sauvegarde (mémoire de notaire) « l'avis conforme » de l'ABF pour toute opération prévue dans un cercle de 500 m de rayon autour d'un monument classé. La DPPAUP pose les règles du jeu. Et malgré ce document, l'ABF conserve un droit de regard sur ce qui est réalisé sur ce qu'il dit. « CQFD.

Il n'est vrai pas toutes que ce donner pouvoir revenir sur le devant de la scène via un amendement déposé par les sénateurs Jacques Legendre (Nord) et Serge Grouard (Loiret) dans le cadre des discussions sur le Grenelle 2 et qui devait être discuté la nuit dernière ou ce matin même au Sénat. Trouble ! Un examen du Grenelle 2 est prévu à l'Assemblée nationale pour le mois de mai 2010. Il est possible que ce texte parlant d'avoir le rapporteur n'est autre que... Serge Grouard.

Pourquoi vous vous en êtes défendu ce matin ?

Je n'ai rien à cacher. Je ne suis pas le seul à avoir déposé un amendement. Il y a eu plusieurs amendements déposés par les sénateurs Jacques Legendre et Serge Grouard